



septembre 2025 : informations de rentrée

publié le 22/09/2025 - mis à jour le 15/10/2025

○ La section Tir à l'arc est lancée, vous êtes les premiers élèves à en bénéficier !

Voici quelques informations sur l'année et du fonctionnement à respecter.

L'option de section sportive du collège H. Martineau est un enseignement scolaire :

La présence à toutes les séances est obligatoire, un appel sera fait par pronote. Comme pour l'EPS en cas d'impossibilité de pratiquer, les élèves devront présenter à la vie scolaire un certificat médical (ou un mot des parents). Les élèves viendront aux séances en tant qu'arbitre.

L'élève s'engage dans une progression sur l'ensemble de ses années de collège.

Chaque année, les élèves suivront des séances de pratique, de formation à l'arbitrage, de test de connaissances et culture, de renforcement sans charge, et des évaluations.

La section sportive est totalement organisée par le collège :

Les séances sont incluses dans l'emploi du temps de l'élève. L'entraîneur les prendra en charge et assurera le déplacement à pied sur les lieux d'entraînement (salle des Etoffes ou gymnase).

Le matériel est prêté et stocké sur place, il sera adapté à la croissance des élèves.

Nous inviterons chaque année un ou deux acteurs du sport : arbitre professionnel, responsable de club ou de comité, préparateur physique, champion/ne...

Nous organiserons en juin une sortie de fin d'année et une matinée « partage tes flèches avec un ami ».

L'évaluation des élèves :

Il y aura des évaluations, qui seront intégrées dans les bulletins des élèves avec validation des compétences du socle. L'entraîneur donnera une appréciation du travail et du comportement.

L'engagement sportif des élèves :

Les élèves de la section voudront progresser sportivement. Pour cela, nous les encourageons à participer à des temps de compétitions :

Le challenge de la section est mis en place avec une rencontre par période et un temps fort en fin d'année qui permettra de récompenser les 5 meilleurs Archers de l'année.

En option :

Les élèves sont invités à adhérer à l'Association sportive du collège pour pouvoir représenter la section sportive au championnat départemental et académique de Tir à l'arc en UNSS mais également des événements sportifs organisés avec les collèges du secteur (3 mercredis après midi par an).

Les élèves peuvent participer aux animations et compétitions fédérales avec le club des Archers de l'Autize pour participer aux compétitions fédérales.

En tant que responsable de la section, vous pouvez me contacter par pronote.

L'entraîneur s'appelle Thomas Banchereau, et le club partenaire est les Archers de l'Autize à Ardin, contact possible à lesarchersdelautize@gmail.com .

Je vous souhaite une très bonne année scolaire et sportive.

Mme SAUZE



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.